

ACTION SYNDICALE

Journal du Syndicat Général des Personnels du Service Public de l'Archéologie
www.cgt-culture.fr

Edito

Solitudes

Finis la solitude du CDA, le gouvernement a l'intention d'étendre ce dispositif à l'ensemble de la fonction publique.

Le progrès ne valant que s'il est partagé par tous, on ne peut que se réjouir à l'idée que bientôt, partout, des centaines de milliers d'agents publics bénéficieront de ce contrat atteignant les sommets de la modernité statutaire et connaîtront le bonheur de vivre la vie exaltante et insouciance du CDA de l'Inrap.

Une vie où votre employeur, en plus du travail, vous fournit une quantité d'occupations plus ludiques les unes que les autres. Parmi les jeux très en vogue en ce moment on peut citer : « *essaye de percevoir ton allocation chômage en moins de 6 mois !* », ou bien encore « *retrouve la feuille jaune que tu n'as pas reçue !* ». Certains préfèrent jouer à « *A quoi correspond le virement qui vient d'être effectué sur ton compte ?* ».

Mais ceux qui procurent le plus de frissons sont très certainement ceux-ci « *je travaille sans contrat* » et « *regarde si tu es payé !* ».

Même si le CDD permettait déjà d'avoir accès à ces animations, avec le CDA, c'est la fête foraine tous les jours.

La France, seule au monde à faire grève ?

Le métro londonien, la métallurgie Allemande, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, pour s'en tenir à nos seuls voisins, connaissent des périodes de mobilisations de grèves et de manifestations comparables à « *l'exception française* ».

Quant à la Belgique, elle a accueilli le 29 septembre à Bruxelles la plus grosse manifestation européenne depuis 10 ans. 100 000 manifestants de toute l'Europe ont défilé pour dire que nous n'avons pas à payer la crise avec nos salaires, nos services publics, nos retraites...

La solitude, aujourd'hui, est plutôt du côté du gouvernement qui est plus que jamais minoritaire sur sa politique de casse de la retraite. Les retraités sont contre, les actifs sont contre, les étudiants sont contre.

Les grévistes, les manifestants, les enquêtes d'opinion, tout nous démontre que l'on peut gagner, parce qu'ils sont suffisamment seuls et qu'il nous reste à être suffisamment ensemble, tous ensemble.

Actualité Soudski, réveille-toi, ils sont devenus fous !!

Les annonces budgétaires pour 2011 n'offrent aucune solution pérenne au service public de l'archéologie. Suppressions d'emplois dans les services régionaux d'archéologie, suprématie du moins-disant, désengagement financier de l'Etat se traduisant par une allocation de moyens financiers et humains en baisse à l'Inrap, ultra précarité et pénibilité. Enfin, gâteau sur la cerise, la politique en matière d'archéologie définie par le ministère est l'expression d'un révisionnisme aussi assumé que ridicule : l'archéologie préventive ne devrait plus évoluer dans le champ de la recherche !

Un petit coup de révisionnisme, par ci

Dans le genre révisionniste, le ministère aura du mal à faire mieux en matière de politique relative à l'archéologie. Les lignes qui suivent sont extraites des annexes au PLF 2011 et destinées au Parlement...

Jugez-en par vous même : « *Les opérations archéologiques se répartissent en deux catégories principales : les fouilles programmées et les fouilles préventives. Les opérations de recherche scientifique comprennent les sondages, les fouilles programmées, les prospections pédestres, aériennes, géophysiques et les programmes collectifs de recherche. Les opérations préventives (diagnostic et, éventuellement, fouille) relèvent de la protection du patrimoine. Elles sont liées à l'aménagement du territoire.* »

Pas de doute, les éternels « *freins conceptuels et institutionnels qui caractérisaient l'archéologie dans notre pays* » sont toujours là !!

Emploi à l'Inrap

► le « *non remplacement d'un départ en retraite sur deux* » à l'Inrap ferait presque rire si ce dogme avait des conséquences moins dramatiques ailleurs. En effet à l'Inrap, seul trois emplois seraient supprimés en 2011 (1953 à 1950) dans ce cadre.

► Le vrai souci des emplois à l'Inrap est que le besoin permanent est pourvu à hauteur de 200 ETP par du CDD.

► La CGT exige toujours un plan de résorption de la précarité à hauteur de 200 ETP.

Source : PLF 2009-2010-2011, en ETP.

INRAP	2008	2009	2010	2011
Total	1953	2018	2112	2100
Emploi	1953	1953	1953	1950
hors plafond	0	65	159	150

Bérézina, notre grand argentier

► Le MCC ne donnera plus un centime de subvention en 2011 ; quant au ministère de la recherche, il versera une somptueuse subvention de 528 000 €.

► le secteur non lucratif (diag, recherche et valorisation), dont les besoins ne sont pas couverts pas la RAP, rencontre de graves difficultés.

► Le secteur lucratif n'est pas lucratif : étonnant ! Le produit de la vente des fouilles est en chute libre mais ce secteur n'a jamais été lucratif de toutes façons.

► La fin de l'année 2010 est déjà très tendue. Quant à 2011, brouillard complet dans l'attente de la remasterisation de la RAP.

INRAP	2008	2009	2010	2011
Subvention de l'Etat	8 808 000	20 282 000	10 920 000	0

Octobre 2010

Source : PLF 2009-2010-2011, en euros.

Un petit coup de désengagement de l'Etat, par là

► **Centres de Conservation et d'Etude (CCE)** : conservation et mise en valeur des collections et des mobiliers archéologiques, coopération avec le réseau des musées, valorisation scientifique, plan de développement, réseau national en partenariat avec les collectivités locales apparaissent comme la priorité du ministère.

Or la priorité n'est dotée que de 3 millions d'euros à peine.

► **Mont Beuvray éternel** : la subvention de fonctionnement au Mont Beuvray est éternellement de 2 millions d'euros. L'année prochaine, on ouvre les paris !

► **Fouilles programmées** : encore à 2 millions d'euros, le jackpot, quoi !!

Emploi dans les SRA

► La combinaison du « *non remplacement d'un départ en retraite sur deux* » et la pyramide des âges dans les SRA n'augure rien de bon dans les années qui viennent. La continuité du service est déjà entamée dans certains secteurs. Globalement, les SRA sont en partie « *à poil* » face au DRAC en matière d'emploi ; le plein soutien de la sous direction de l'archéologie se fait attendre.

► la sous direction de l'archéologie, alias « *Corée du Nord* » ne fournit pas de chiffre relatif aux emplois dans les SRA ! Donc, pas de tableau !

Un désengagement politique qui a des conséquences quotidiennes sur la vie des personnels

C'est dans ce contexte ultra tendu que l'ensemble des personnels administratifs et scientifiques évolue aujourd'hui.

C'est aussi dans ce contexte que la direction de l'Inrap a décidé, pour améliorer la situation des personnels en DIR GO, entre autres, de « *faire-faire* » un audit à une boîte privée en guise d'expertise sur la situation catastrophique des services et à avoir recours à l'interim car les besoins en personnels sont « *imminents* » !

Indépendamment des situations de souffrance au travail qui font l'objet d'enquête, dont nous attendons les conclusions, la politique du sous effectif, de l'ultra précarité, de l'interim et du recours à une expertise privée ne peut être le fonctionnement normal de l'Inrap, surtout en temps de crise. (La brutalité, non plus). **Pour 2011, continuons d'exiger :**

Pérennité du financement = pérennité des missions = pérennité des emplois.

La vie professionnelle du CDA est une tartine de m... beurrée des deux côtés. Le CDA n'est pas autre chose qu'une course sans fin à la flexibilité.

A force de torde le cou au droit, les autorités politiques de ce ministère, et de ce gouvernement, ont-elles conscience des suites de leurs actes sur la vie même des personnels ?

Faisons connaître aux politiques toutes les conséquences de ce contrat d'activité. Faisons abroger ce dispositif.

CDA : une course sans fin à la flexibilité « à la française » !

- ▶ Absence de contrat de travail pendant plusieurs semaines ;
- ▶ Paye systématiquement incomplète en fin de mois ;
- ▶ Violation du droit à la durée minimale ;
- ▶ Fragmentation de l'expérience professionnelle ;
- ▶ Reprise très partielle de l'expérience professionnelle ;
- ▶ Succession de contrat d'activités de fouille sans aucune diversification des tâches ;
- ▶ Très forte augmentation des TMS ;
- ▶ absence d'indemnité de déplacements fréquents (d'un montant de 300 à 600 €) faute de publication du décret ;

- ▶ « Invention » d'une carence pour le CDA ;
- ▶ Contrat d'activité pour la phase fouille et contrat à durée déterminée pour la phase étude ;
- ▶ Indemnité de précarité versée si le contrat CDA fait plus d'un mois. Sinon, rien ;
- ▶ Absence ou retard de l'attestation de l'employeur destinée aux assédic ;
- ▶ Paiement aux calendes grecques des ARE ;
- ▶ Suspension du versement de l'ARE ;
- ▶ Et, ne l'oublions pas, grosses prises de tête et des milliers de mails pour les services administratifs des Dir et du siège.

Personnels de tous les services, unissez-vous !

Repyramidage, catégorie 2 : la phase de traitement des dossiers est lancée.

Lors de la réunion de suivi du processus de repyramidage avec les organisations syndicales le 17 septembre, la DRH a annoncé la finalisation de la composition de la commission de requalification et son calendrier de travail.

La commission de requalification est organisée en trois sous commissions

- ▶ sous commission. scientif. et tech. : 8 membres issus du Conseil Scientifique et 8 agents issus majoritairement de la filière scientifique et technique.
- ▶ sous commission administrative : 5 membres administratifs dont trois issus de l'Inrap.
- ▶ sous commission mixte (agents ayant exercé des fonctions à la fois scientifique et technique et administrative) : 6 membres issus pour moitié des deux sous commissions précédentes.

Quelques dates à ne pas oublier

- ▶ Ces sous commissions examineront les dossiers des agents de cat.2 (dispositif général) entre le 11 et 15 octobre afin de les répartir dans les 3 groupes.
Groupe A (proposition directe de requalification),
Groupe B (convocation à une audition),
Groupe C (agent non requalifié).
- ▶ Les auditions pour le groupe B auront lieu du 29 novembre au 3 décembre et les agents concernés recevront une convocation au moins 15 jours avant.
- ▶ L'objectif des auditions étant de permettre aux commissions de lever toute ambiguïté entre les déclarations de l'agent et celles de son chef de service... car de l'aveu de la DRH, certains chefs de services se sont lâchés !!

Une désinvolture inacceptable

- ▶ Pour le dispositif spécifique, on attend toujours (**demande faite par la CGT le 1^{er} avril 2009**) les propositions de la direction sur l'application des articles 8 et 9 de la DG/088, alors que les 2/5 des requalifications de cat.2 en cat.3 se feront par ce biais...



octobre 2010

Le Droit des agents

Vivre dignement ma retraite : 60 ans à taux plein, j'y tiens

Aujourd'hui, il est indispensable d'accélérer le rythme et l'intensité des mobilisations unitaires. C'est pourquoi la CGT vous appelle à faire du mardi 12 octobre une grande journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles unitaires dans tout le pays, à préparer sur chaque lieu de travail.

Retraites : slogans et mensonges du gouvernement et Quelques rappels

« La loi reconnaît la pénibilité du travail ».

► Le gouvernement ne prévoit qu'une prise en compte des salariés qui se verraient reconnaître une invalidité à hauteur de 20 % avant l'âge de départ en retraite. Il refuse ainsi aux salariés concernés qui ont une espérance de vie de sept ans inférieure aux autres le droit à une retraite en pleine santé.

« Cette réforme garantie les retraites pour les dix ans à venir ».

► Malgré les sacrifices demandés aux salariés, la réforme ne répond pas aux besoins de financement des régimes. Le gouvernement transfère les déficits à une caisse d'amortissement à long terme (CADES), pompe les ressources du fonds de réserve des retraites et de l'assurance-chômage.

« Cette réforme assure la justice sociale ».

► Dans le scénario imaginé par l'Elysée, la majeure partie de l'effort pour assurer l'équilibre des régimes serait à la charge des salariés (85 % en 2020 contre 15 % pour les entreprises et les hauts revenus).

Le recul de l'âge de départ à la retraite priverait un million de jeunes d'embauche et elle pénaliserait massivement les femmes dont la vie professionnelle est marquée par les inégalités, la précarité.

« Le gouvernement a beaucoup débattu avec les partenaires sociaux ».

► Le gouvernement a refusé de mettre ensemble autour d'une table les organisations syndicales, tant de salariés que patronales ; il n'y a eu que très peu de rencontres avec les organisations syndicales de salariés et lors de ces discussions, toutes les propositions amenées par la CGT ont été balayées d'un revers de main.

Nous connaissons un mouvement social unitaire inédit. L'ensemble des organisations syndicales est engagé depuis plusieurs mois dans cette bataille. Elles sont unies pour dire que ce projet est brutal, injuste et inacceptable. Comme vous, elles sont déterminées à obtenir un véritable débat et la prise en compte d'alternatives permettant de garantir l'avenir de notre système de retraite par répartition.

« On vit plus longtemps, il est donc normal de travailler plus longtemps ».

► Avant de travailler plus longtemps, il faudrait déjà pouvoir travailler tous et vivre pleinement sa vie, ses choix, au travail et à la retraite. L'affirmation gouvernementale repose sur l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance, mais ce n'est pas le bon indicateur. Ce qui est primordial en matière de retraite, c'est l'espérance de vie en bonne santé, or celle-ci est par exemple de quatorze ans pour les ouvriers de 50 ans, soit 64 ans. Autrement dit, l'effet direct de la réforme serait d'amputer de moitié la durée de retraite en bonne santé des ouvriers...

« Aucune autre solution n'est possible ».

► La CGT l'a démontré : une autre politique de l'emploi, et des mesures concernant le mode de financement seraient de nature à garantir et améliorer les droits à retraites pour l'ensemble des générations. Cela paraît d'autant plus accessible que les économistes prévoient un doublement de la productivité du travail d'ici 2050, ce que le gouvernement feint d'ignorer.

« La réforme améliorera le sort des femmes ».

► La loi sur l'égalité salariale hommes/femmes de 2006 prévoyait de supprimer avant le 31 décembre 2010 les écarts de salaires entre les femmes et les hommes par le biais de négociations notamment au niveau des entreprises. Mais le texte gouvernemental supprime l'échéance du 31 décembre 2010... Les mesures contenues dans le texte sont inspirées de celles en vigueur pour les seniors à l'entreprise, dont on connaît la piètre efficacité. Les femmes demeureront massivement pénalisées par la réforme.

La CGT vous propose de discuter partout du principe d'arrêts de travail.

Mardi 12 octobre 2010 Grande journée de grèves et de manifestations

Décidons ensemble des suites !

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT

octobre 2010

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>